

## DÉFINITION DE CAS DE MÉFAITS AIGUS AU POTENTIEL MORTEL LIÉS À L'UTILISATION ILLICITE OU NON MÉDICALE D'OPIOÏDES, DE STIMULANTS OU DE SÉDATIFS

Déclarer tout patient de moins de 18 ans (jusqu'à son 18<sup>e</sup> anniversaire) qui a besoin de l'une ou l'autre ou des deux interventions suivantes :

- Soins à l'urgence, hospitalisation ou admission en soins intensifs
- Réanimation (p. ex., naloxone) hors de l'hôpital\*

En raison de l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Utilisation d'un opioïde, d'un stimulant ou d'un sédatif illicite ou non prescrit
- Utilisation non médicale d'un opiacé (p. ex., codéine, hydromorphone, oxycodone), d'un stimulant (p. ex., psychostimulants), ou d'un sédatif (p. ex., benzodiazépines, barbituriques) sur ordonnance (p. ex., utilisation d'un médicament sur ordonnance d'une autre façon que celle prescrite, utilisation d'un médicament sur ordonnance prescrit à quelqu'un d'autre)

Critères d'exclusion

- Une affection causée par l'exposition accidentelle aux substances d'une autre personne (p. ex., un enfant qui ingère par erreur les substances d'un adulte)
- Une affection causée par l'utilisation d'une substance illicite pendant la grossesse ou l'allaitement (information déjà saisie ailleurs)
- Une affection découlant de l'utilisation indiquée de médicaments prescrits au patient à des fins médicales
- Une affection découlant du mésusage accidentel de médicaments prescrits au patient à des fins médicales
- Une affection découlant uniquement de l'utilisation d'alcool, de cannabis, de produits de vapotage, de cigarettes ou de produits du tabac, seuls ou combinés

*\* Les enfants et les adolescents victimes d'un incident de toxicité critique qui ont reçu seulement une réanimation d'urgence hors de l'hôpital (p. ex., administration de naloxone dans la communauté) sont admissibles à la présente étude s'ils se rendent à une première visite en clinique après une réanimation dans la communauté.*